



A.S.A

AUDITING & CONSULTING

Fondation Konrad Adenauer

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport Général



Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Tunis, le 03/06/2025

Messieurs les dirigeants de la fondation
Konrad Adenauer

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 06/02/25, nous avons effectué l'audit des états financiers de la fondation « Konrad Adenauer » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 faisant apparaître un total de 3.468.749 DT, l'état des produits et charges faisant apparaître un résultat nul et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 323.469 DT y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la fondation au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note N° B-4 des notes aux états financiers qui décrit la situation foncière du siège social de la fondation acquis en 2019. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités du comité de direction pour les états financiers

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si le comité a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son activité;
- Nous communiquons aux responsables de l'organisation notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au comité de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Régularité des comptes de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

Le commissaire aux comptes

Amira ARFAOUI


ASA AUDIT & CONSEIL
Av. Nour, Sli. Resd. AZIZ
Appt. A21 - 2045 l'Aouina
M.F. : 1890816 / T

ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	323 469	322 031
Placements et autres actifs financiers		-	
Autres actifs courants	B2	7 120	
Créances et comptes rattachés	B3	235 454	
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	
Autres actifs non courants		-	
Immobilisations financières		-	
Immobilisations corporelles	B4	2 902 706	3 016 757
Immobilisations incorporelles	B5	-	385
Total des actifs		3 468 749	3 339 173
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	300
Autres passifs courants	B6	45 192	-
Fournisseurs et comptes rattachés	B7	20 194	9 000
Provisions		-	
Apports reportés	B8	500 657	312 731
Autres passifs non courants		-	
Emprunts		-	
Total des passifs		566 043	322 031
Dotations		-	
Apports affectés à des immobilisations	B9	2 902 706	3 017 142
Subventions d'investissement		-	
Autres actifs nets		-	
Modification comptable		-	
Excédent ou déficit reportés		-	
Excédent ou déficit de l'exercice		-	
Total des actifs nets		2 902 706	3 017 142
Total des passifs et Actifs nets		3 468 749	3 339 173

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**Période allant au 31 décembre**

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements	R1	3 392 143	3 776 613
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		153 500	216 427
Autres gains		1 470	
Total des produits		3 547 112	3 993 040
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	263 480	421 071
Charges de personnel	R3	957 880	979 587
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	R4	153 500	216 427
Autres charges courantes	R5	2 172 253	2 365 881
Charges financières nettes		-	10 074
Autres pertes			
Total des charges		3 547 112	3 993 040
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Arrête le 31 Décembre**

(Exprimé en dinars)

	31.12.24	31.12.23
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des Cotisations des Adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	3 629 354	3 825 679
Encaissement d'autres revenus et apports	1 470	1 828
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<2 197 479>	<2 560 434>
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<528 143>	<541 730>
Autres décaissements des activités courantes	<854 179>	<702 420>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	51 023	22 923
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	<49 285>	<17 422>
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<49 285>	<17 422>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités		
Variation de trésorerie	1 738	5 501
Trésorerie au début de l'exercice	321 731	316 229
Trésorerie à la clôture de l'exercice	323 469	321 731

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

La fondation Konrad Adenauer bureau de Tunis est une filiale d'association allemande présente en Tunisie depuis le 12 Septembre 1995.

Le bureau de la fondation en Tunisie est le fruit de la convention de coopération établie le 08 Mars 1982 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la fondation Mère à Saint Augustin (Christlich Demokratishe d'Allemagne) tel que ratifiée par la loi n°83-30 du 17 Mars 1983.

La fondation Konrad Adenauer est une fondation politique proche de l'Union Chrétienne Démocrate d'Allemagne ayant pour but :

- La promotion de la démocratie.
- La bonne gouvernance économique.
- Le renforcement des capacités des citoyens et les acteurs clés de la société afin de les motiver à s'engager et participer activement au développement de l'avenir socio-politique et économique de leur pays.
- Le développement et la promotion des compétences des cadres au sein des institutions étatiques.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de fondation Konrad Adenauer arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relatives aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de fondation Konrad Adenauer sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.
- La convention de l'entité.
- La convention l'unité monétaires
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de l'information complète
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45**Les liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33,33%
Logiciel	33,33%
Installation générales	15%
Bâtiments/Constructions	5%
Mobilier et équipement de bureau	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courant comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

Les subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

III- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**B.1. Liquidités et équivalents de liquidité**

Cette rubrique présente un solde de 323.469 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
UIB AA	272	42
UIB BMZ	323 197	321 988
Total	323 469	322 031

B.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent 7.120 DT au 31 décembre 2024 et se rapportent à des charges constatées d'avance.

B.3. Créances et comptes rattachés

Le solde des créances et comptes rattachés totalisent 235.454 DT au 31 décembre 2024 et se rattache au paiement effectué par la fondation Konrad Adenauer en lieu et place de l'entité Konrad Adenauer-Programme régional.

B.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent 2 902.706 DT au 31 décembre 2024 et se présentent comme suit :

Description (*)	31/12/2024	31/12/2023
Terrain bâtis (**)	1 320 000	1 320 000
Construction (**)	1 981 045	1 981 045
Aménagements et agencements	188 345	188 345
Matériel de transport	605 801	605 801
Equipement de bureau	304 738	301 764
Matériel informatique	239 742	193 432
Matériel téléphonique	8 891	8 891
Amortissement	<1 745 856>	<1 582 520>
Total	2 902 706	3 016 757

(*) La fondation a procédé, en 2021, à un inventaire des immobilisations corporelles par projet, afin d'assurer leur intégration à la comptabilité au 01/07/2021. Les amortissements ont pris effet à partir de la date d'acquisition.

(**) Courant l'année 2019, la fondation a acquis une villa, titre foncier N°135593, d'une valeur de 3.000.000 DT pour l'utiliser en tant que siège social. Ladite acquisition est constatée au niveau des états financiers sur la base du contrat d'achat dûment enregistré auprès de la recette des finances.

Une demande d'enregistrement de la propriété auprès de la conservation de la propriété foncière a été déposée par la fondation. La procédure d'enregistrement est toujours en cours.

B.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes présentent une valeur nulle au 31 décembre 2024 contre 385 DT au 31 décembre 2023 et se présentent comme suit :

Description (*)	31/12/2024	31/12/2023
Logiciel	4 542	4 542
Amortissement	<4 542>	<4 157>
Total	-	385

(**) La fondation a procédé, en 2021, à un inventaire des immobilisations corporelles par projet, afin d'assurer leur intégration à la comptabilité au 01/07/2021. Les amortissements ont pris effet à partir de la date d'acquisition.

B.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 45.192 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour congés à payer	26 776	-
Charges à payer	18 416	300
Total	45 192	300

B.7. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent 20.194 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Cap Events	20 194	-
Factures non parvenues	-	9 000
Total	20 194	9 000

B.8. Apports reportés

Les apports reportés totalisent 500.657 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Apports affectés BMZ	557 497	312 688
Apports affectés AA	<56 840>	42
Total	500 657	312 731

B.9. Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations totalisent 2.902.706 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Apports affectés à des immobilisations amortissables	4 653 104	4 603 820
Apports affectés à des immobilisations inscrits en résultat	<1 750 398>	<1 586 678>
Total	2 902 706	3 017 142

IV- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**R.1. Subventions de fonctionnements**

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 3.392.143 DT au terme de l'exercice 2024 et se rapportent aux virements reçus auprès de la fondation mère et ce, comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'apports affectés aux activités BMZ	1 560 386	1 871 780
Produits d'apports affectés aux activités AA	1 831 757	1 904 834
Total	3 392 143	3 776 613

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 263.480 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Fournitures	11 407	66 777
Prestation de service	235 445	252 253
Electricité/Eau	8 485	13 759
Achat materiel et equip	3 532	75 445
Carburant	4 611	12 837
Total	263 480	421 071

R.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 957.880 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et compléments de salaires	795 339	839 939
Sécurité sociale	135 764	139 647
Provision Congé payé	26 777	-
Total	957 880	979 587

R.4. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 153.500 DT au terme de l'exercice 2024 et sont détaillées comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Amortissement Immobilisations corporelles	153 500	216 427
Amortissement Immobilisations incorporelles	-	-
Total	153 500	216 427

R.5. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 2.172.253 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Prime d'assurance	19 858	43 242
Location	114 082	141 143
Publicité, publications, relations publique	102 422	6 855
Formateur et prestataire de service	59 717	46 433
Transport, Voyages et Déplacements	38 087	121 923
Dons aux partenaires	-	17 065
Foprolos	7 953	8 181
Autres impôts et taxes	4 208	4 166
Droit d'enregistrement de timbre	1 708	2 484
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	359 829	586 366
Services bancaires	6 422	-
Entretien et réparation	28 987	27 033
Bourse KAS aux étudiants	155 636	184 581
Frais postaux et télécom.	39 711	29 331
Déplacements, missions, réceptions	1 231 574	1 147 078
Autres charges	2 059	-
Total	2 172 253	2 365 881